AMOPA
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Concours national

PLAISIR DE DIRE

Classes de première et de terminale des lycées

2023 – 2024

Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de première et de terminale. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

La sélection départementale:

- Chaque lycée organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 5 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2024, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (5 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 6 avril 2024 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse **amopa.courriel@orange.fr** au plus tard le 20 avril 2024 pour la désignation du lauréat national.

Nom et adresse électronique de réception des enregistrements :

Ghyslaine LASBLEIZ
282 rue de la fontaine
60170 CAMBRONNE-LES-RIBÉCOURT

ghyslaine.lasbleiz@wanadoo.fr

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2024. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr